

Parasitologie Alimentaire

		Types de carcasses	Poids souhaité par carcasses		Nature des morceaux (sous la responsabilité des abattoirs)	Mode de conservation souhaité durant le transport	Critères à réception : odeur, fermentation
			1 seul prélèvement	Plusieurs prélèvements (pool)			
Détection de <i>Trichinella</i>	Règlement d'exécution (UE) 2015/1375 du 10 août 2015 et Instruction technique DGAL/SDSSA/2018-1 du 26/12/2017	<u>Espèces porcines</u> - Porcs domestiques - Porcs de pleins airs - Truies et verrats reproducteurs	Au moins 20 g	Au moins 50 g	Pilier du diaphragme Partie du diaphragme située près des côtes ou sternum ou Muscles masticateurs ou Langue	Pas d'exigence du règlement, mais l'instruction technique précise : "Le transfert des prélèvements vers le laboratoire doit se faire sous le régime du froid positif. La température de conservation des prélèvements lors de leur acheminement au laboratoire	Bon état général
		<u>Sanctaires</u> (d'élevage ou sauvage)	Au moins 50 g	Au moins 100 g	Membre antérieur ou Langue ou Pilier du diaphragme		
		<u>Cheval / Ane</u>	Au moins 50 g	Au moins 100 g	Langue ou Muscles masticateurs Pilier du diaphragme		

En cas de résultats positifs, les abattoirs devront pouvoir fournir d'autres prélèvements de ces mêmes carcasses pour la confirmation si l'échantillonnage initial est insuffisant.

Morceaux souhaités de préférence